



<https://bulletin.vals-asla.ch> · e-ISSN: 2813-7973 · p-ISSN: 1023-2044

Poche, B. (1999). Où commence, où finit la notion de langue minoritaire? *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 69(1), 195-215. <https://doi.org/10.5169/seals-978203>

Cet article est publié sous la licence *Creative Commons Attribution 4.0 International* (CC BY):
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



© Bernard Poche, 1999

Où commence, où finit la notion de langue minoritaire?

Des familles dialectales aux "néo-langues"

Bernard POCHE

Abstract

Le lingue delle minoranze non si limitano a quelle che sono l'oggetto di una rivendicazione di tipo politico-istituzionale. Costituiscono nella storia e fino ad oggi un insieme molto esteso e diversificato, dove si possono trovare delle lingue con norme fisse benché non riconosciute dallo Stato (o con uno statuto minore), come pure delle lingue locali-regionali stabili (ancora dette dialetti o patois), o ancora delle forme regionali della lingua ufficiale di un Paese. Esse non si possono isolare dalla parlata e dalle forme usate ogni giorno dalla gente, o ancora dalla cultura popolare. Vale a dire che, all'interno di un quadro generale, ciascuna esiste in modo polimorfo, perché corrisponde all'espressione di un senso sociale regolato "dal basso". C'è allora qualche contraddizione a voler stabilire a loro proposito delle norme analoghe a quelle usate per le forme che diffondono un codice funzionale uniforme, come le lingue degli stati. Quando tuttavia avvengono tali iniziative normative, significa probabilmente che, accanto alla funzionalizzazione e all'internalizzazione dei grandi sistemi di senso e di valori, le cosiddette lingue delle minoranze vengono usate come meri giochi, o al massimo come il veicolo della sensibilità privata, cioè con una riduzione maggiore del loro ruolo di linguaggio.

0. Introduction

Parler de langues minoritaires en les situant dans leur contexte (en s'interrogeant sur leur fonctionnement social) nécessite de prendre de grandes précautions. On ne peut pas employer le terme de langue dans une acception qui serait élaborée à partir des grandes langues officielles que nous connaissons aujourd'hui; une définition particulière s'impose. Le terme de minorité est tout aussi délicat à utiliser. De quelles minorités s'agit-il? Si l'on s'en tient au rapport entre l'expression culturelle et linguistique (publique) d'un ensemble de personnes et la régulation de cette situation par les pouvoirs constitués, on aboutit à des définitions très restrictives, en ce qui concerne tant le groupe que les pratiques linguistiques, sauf dans les très rares États officiellement multilingues; on peut en trouver un exemple dans le projet de statut qui a été élaboré par le Conseil de l'Europe¹, et que celui-ci a les plus grandes difficultés à faire entériner par les États membres. Si l'on part d'une définition non institutionnelle, la notion de minorité risque très vite de se noyer dans un ensemble de déterminations qui concernent les goûts et les pratiques d'ordre privé. Dans les faits, le terme de

¹ *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, adoptée par le Conseil de l'Europe le 5 novembre 1992 (la France s'est abstenue lors du vote). On sait que les textes émanant du Conseil de l'Europe n'ont au départ valeur que de recommandation. Cf. aussi pour la France le *Rapport sur les langues et cultures régionales* établi par B. Poignant à la demande du Premier Ministre L. Jospin et daté du 1er juillet 1998.

langue minoritaire est le plus souvent utilisé de manière empirique pour désigner des phénomènes sociaux très hétérogènes, assez souvent dans le cadre d'opérations de politique ou de militance linguistiques, sans se confronter à la réalité de la pratique quotidienne; et inversement des situations linguistiques ne sont pas rapportées à cette notion, alors qu'elle pourraient parfaitement l'être. Retracer l'histoire de ce phénomène, l'histoire du multilinguisme, et voir comment elle aboutit à la situation actuelle, c'est d'abord essayer de mettre un peu d'ordre dans un panorama assez chaotique.

1. Eléments d'histoire linguistique européenne

Tout ce que l'on peut dire au départ, c'est que ce que l'on appelle langue minoritaire n'est pas autre chose que l'expression langagière de groupes humains qui n'ont pas, en tant que tels, de correspondance directe dans un État. Cette expression n'est donc pas la langue officielle de l'État (ou une des langues officielles que reconnaît un État multilingue); elle peut cependant recevoir des formes de reconnaissance diverses, allant du rejet total ou de l'ignorance au statut de langue seconde ou de langue protégée, mais dans des conditions qui restent marquées par une «faille problématique». Cette faille ne manque pas de rejaillir sur sa pratique par les locuteurs et sur son utilisation collective dans les divers domaines possibles, tant oralement que par écrit. La pratique d'une langue de ce type s'inscrit dans un contexte anthroposociologique complexe, qui ne se réduit pas aux schématisations proposées par certains militants, culturels comme politiques.

Dans ce qui suit, on appellera donc langue au sens de langage, ou «langue-langage», une forme expressive articulée stable, pouvant couvrir tous les domaines de la communication au sein d'un groupe social à statut général, c'est à dire plurifonctionnel. Le groupe ne doit donc pas être défini par l'âge, la profession, le milieu social, etc. De même, cette couverture de la communication doit être banalisée, c'est à dire ne pas correspondre à un décalage entre les personnes qui communiquent, surprendre un interlocuteur ou le dérouter; elle ne doit pas non plus renvoyer, de façon explicite ou non, à une autre forme linguistique, sans la connaissance de laquelle elle ne pourrait être comprise².

Cette définition vise d'une part à éliminer au départ tout jugement sur la qualité supposée du processus de communication et à positionner toute langue-

² Le terme employé, «doit» ne correspond évidemment pas à une connotation de prescription: il s'agit seulement de préciser les critères que l'on propose.

langage qui répond à ces critères dans une situation de parité; d'autre part à ne pas conduire à qualifier de langue, de manière automatique, tout code conventionnel intervenant au sein d'un sous-groupe particulier, en particulier ces jargons ou argots dont Paul Wald rappelle qu'ils ont été qualifiés d'«anti-langues», pour des «anti-sociétés», par M. A. K. Halliday (WALD, 1987).

La question qui va se poser est alors celle du rapport entre les diverses langues, comme figure du rapport entre les groupes auxquels elles correspondent, avec ce cas particulier qu'est la pratique, courante ou occasionnelle, de deux ou plusieurs langues par le même groupe, dans le cadre bien entendu de finalités spécifiques. Jusqu'au début du 19^{ème} siècle cette notion de langue ainsi définie s'applique à un nombre très important de formes langagières: les regrouper en grandes familles linguistiques est en réalité sans corrélation avec leur pratique effective, et les phénomènes d'intercompréhension entre groupes sont pour l'essentiel une question de voisinage. Les «langues-langage», qui ne correspondent à aucune normalisation et en général ne sont pas écrites, n'en sont pas moins définies dans leur emploi de manière stable et précise; elles portent le plus souvent le nom du groupe qui les emploie.

En face de ce foisonnement il existe, certes, en nombre assez réduit, les langues des pouvoirs politiques et de leur administration, qui coïncident avec les langues de la production écrite, littéraire ou didactique. Mais entre ces quelques langues de pouvoir ou de culture et les milliers de langues parlées par les sociétés locales en Europe, quelle que soit leur taille, il n'y a pas réellement d'intermédiaire. Tout au plus peut-on dire qu'au sein de quelques grands noyaux de peuplement qui développent, dans la première moitié du 19^{ème}, une conscience de leur identité historico-culturelle, va apparaître, chez certaines élites, la notion de langues de groupe qui seraient normées. Soit il s'agit de formes qui n'avaient jamais eu de rôle politico-administratif, soit elles en avaient eu dans un passé ancien, mais avaient été supplantées dans cette fonction. Ce projet ne correspond d'ailleurs pas, dans la majorité des cas, à une revendication politique, mais à l'idée d'une autonomie culturelle; c'est ainsi que l'on va voir prendre forme et être dotées de nouveaux outils linguistiques et de corpus littéraires «modernes» toute une série de langues, les unes qui vont devenir plus tard les langues officielles des États de l'Europe du centre et du sud-est, et les autres qui n'auront pas ce destin (voir par exemple GARDE, 1992). Au delà de l'exploitation politique, par de nouvelles élites en formation, de cette idée de culture de groupe, on peut en effet faire deux remarques:

- 1) Ces langues de culture, nouvelles ou reconstituées, sont élaborées comme des langues moyennes à partir d'une «famille régionale». Pour autant, elles

ne jouissent pas en elles-mêmes d'une spécificité quelconque par rapport aux langues «de plein exercice» qui les entourent et dont elles sont issues; simplement on va les normer, les mettre sous forme écrite. Mais les différents slovènes, slovaques, piémontais, vénitiens, etc., sont très nombreux, et ils continuent d'être pratiqués. La langue écrite moyenne fonctionne comme une *koiné*, mais elle ne dispose pas de propriétés magiques qui permettraient qu'on l'opposât désormais aux «dialectes» ou «patois» que seraient devenues les autres langues; et la coexistence se poursuit, sans que l'on puisse parler d'un «standard» d'un côté et, de l'autre, de variétés qui en seraient dérivées, avec une diminution de la qualité formelle ou expressive.

- 2) Rien ne permet de diviser ces nouvelles langues moyennes régionales en deux catégories, selon qu'elles seront par la suite le vecteur d'une revendication politique ou qu'elles ne le seront pas. Qu'il s'agisse en fait du (ou des) breton(s), du provençal, du piémontais, du gallois, du tchèque, du serbe, etc., ou plus tard du catalan que la bourgeoisie barcelonaise va remettre en honneur et faire «normaliser» au début du 20^{ème} siècle, le processus est le même; des écrivains et des érudits constituent ces outils et ce corpus et élaborent une langue moyenne à partir d'une famille linguistique en intercompréhension, dans le but de constituer l'armature culturelle d'une société régionale en formation, qui est supposée, par voie élitaire, fédérer ou englober des groupes locaux dont chacun dispose déjà de sa langue pour l'usage quotidien.

A la fin du 19^{ème} siècle, on en arrive donc à une nouvelle situation, que l'on pourrait qualifier de multilinguisme à échelons: le niveau de base est constitué par un dualisme entre des langues parlées localement et une langue régionale, écrite mais aussi parlée par les élites de la région, qui est parfois parvenue à se faire attribuer une place administrative («le flamand» en Flandre belge, le tchèque, etc.), ou sinon qui est restée une langue de culture pour le groupe en question (le catalan, le vénitien). A un niveau plus agrégé, on trouve un autre dualisme, celui qui met face à face la langue de l'administration centrale de l'État³ (le français en France et en Belgique, l'allemand en Bohême, l'italien) et la (ou les) langue(s) régionale(s), qui vont se trouver en concurrence dans les divers appareils administratifs, éducatifs, etc., localisés. Cette concurrence va bien entendu revêtir, selon l'histoire politique des États concernés, des formes très diverses (POCHE, 1994): si la parité de principe, avec recul progressif de la langue de l'État central, va être la règle en Belgique et en Autriche-Hongrie, les

³ Langue unique, sauf cas très exceptionnels, en tout cas à cette époque.

cas de la France et de l'Italie sont tout à fait opposés. Mais l'idée de cette dualité potentielle continue à être présente de nos jours, par exemple à propos de l'école (cf. les écoles privées en basque ou en breton, en France).

La période qui s'étend sur la première moitié du 20^{ème} siècle va toutefois voir une modification lente, mais importante, affecter cette situation, et surtout la manière dont elle est représentée. Tout d'abord, dans les zones où la notion d'autonomie culturelle de la société locale a été problématique et *a fortiori* lorsqu'elle s'est traduite par un conflit au niveau de l'État, l'usage public de la langue et son aspect de langue écrite vont devenir un enjeu très fort, qui va progressivement, avec la montée de la thématique de l'État-Nation, passer du plan sociétal au plan politique, et va, en partie du moins, occulter les éléments qui correspondent à la langue-langage, sous la poussée de la normalisation. En conséquence, lorsque le conflit politique a comme issue l'indépendance, c'est à dire la constitution d'un nouvel État, on voit apparaître cette forme d'étatisme qu'on appelle nationalisme dont la nation, créée par les élites pour les besoins de la cause et donnée comme mono-culturelle et unilingue, va être le symbole, en fusionnant arbitrairement entre eux les domaines de l'État (c'est à dire du pouvoir politique et de l'organisation administrative), de l'organisation sociale proprement dite et de l'expression culturelle, idée nouvelle en Europe et qui correspond au développement de stratégies politiques, non à une nécessité d'ordre historique ou philosophique.

La langue va alors, par le fait de ces mêmes élites, être présentée comme le symbole imaginaire de la nation, du «peuple», cependant qu'on va la soumettre à une normalisation, par le moyen d'un corpus d'écrits littéraires censés représenter la notion de qualité. C'est ainsi qu'apparaît l'idée de standard linguistique, non plus au niveau du seul outil littéraire ou administratif mais à celui de la langue d'usage, que l'on va chercher à définir de façon formelle, tout à fait indépendamment de la question de l'intercompréhension, comme instrument de la légitimité politique. Et cette représentation va s'étendre, par diffusion du processus élitaire, aux langues moyennes régionales, y compris à celles qui n'ont pas de correspondance avec une revendication politique précise.

Parallèlement, et par contrecoup, toute langue-langage qui ne correspond pas à ce passage au stade de code normé et garanti par un corps officialisé de discours (que l'on désignera dans ce qui suit par «langue-code») va apparaître comme un objet social de nature secondaire, sans statut théorique sauf au niveau historique et philologique et constituant, au stade actuel, une singularité. On arrivera parfois même à la faire apparaître comme une «variété mineure» du standard, ou sa déformation, au mieux comme une étape intermédiaire dont le

destin est de s'abolir⁴. En l'occurrence ces affirmations sont linguistiquement absurdes; nous les relevons cependant, parce qu'elles font apparaître la notion de langues supérieures et inférieures, qui n'a aucune pertinence dans l'ordre de la société, c'est-à-dire dans les pratiques effectives.

Les langues locales vont donc se trouver progressivement prises entre les préoccupations des philologues, pour lesquels leur rôle en tant qu'instrument de communication est un objet sans intérêt scientifique, et les positions des hommes de culture, qui vont les rejeter comme ne véhiculant d'autre culture que fort grossière, et susceptibles de nuire à la diffusion «dans le peuple» de la véritable culture nationale.

Dans le même temps d'ailleurs se développent ou se stabilisent des langues moyennes régionales d'un autre type, apparues quant à elles par voie non élitaire et totalement en marge des préoccupations d'autonomie: ce sont les pratiques langagières qui se sont établies en raison du contact permanent et direct entre la langue officielle (de pouvoir et/ou de culture) et les langues locales, principalement là où une langue moyenne cultivée ne s'était pas développée; c'est le cas, en particulier, des français, italiens, etc., régionaux, parmi lesquels les français du Canada (que certains appellent langue québécoise), de Suisse romande et de Belgique qui s'établissent (parlant par analogie, si l'on veut) comme des *koiné* par rapport à cette *lingua franca* qu'est la langue administrative. C'est aussi le cas, assez différent mais rapprochable, de ce que l'on appelle improprement les «arabes dialectaux» et qui sont en réalité les langues moyennes constituées à partir de l'arabe originaire, appelé arabe littéral, langue sacrée puis langue écrite de la littérature classique, et des substrats linguistiques propres des divers pays «arabes», ainsi que de l'évolution ultérieure de ces mêmes langues moyennes, avec les influences qu'elles subissent; ces «arabes régionaux», parfois assez éloignés de l'arabe littéral, sont en tout cas représentés comme tels par leurs locuteurs.

2. Panorama actuel et essais de catégorisation

On va donc arriver, à partir surtout des années 1920, puis après les années 1960-1970 avec le regain d'intérêt porté aux sociétés locales, à une très grande hétérogénéité du domaine que l'on rattache à la notion de langue minoritaire. La confusion a été accrue du fait de l'utilisation qui a été faite de cette terminologie

⁴ L'ouvrage de Pierre PASQUINI (1994) illustre assez bien, à partir de l'exemple du provençal à l'époque révolutionnaire, ce processus; cependant sa problématique pêche par une certaine confusion au sujet des notions de langue et langage, ce dernier étant assimilé à un simple «parler», ce qui ouvre la voie au «patois».

par deux catégories distinctes de mouvements à caractère revendicatif: ceux des populations qui se sont trouvées, après 1918, englobées dans des États se proclamant monoculturels alors que leur langue moyenne régionale était tout autre; ceux qui, après la seconde guerre mondiale surtout mais déjà dans l'entre-deux-guerres, ont utilisé, dans les pays occidentaux centralistes, ce même type d'écart linguistique à l'appui d'une revendication d'autonomie. On rencontre donc diverses situations que l'on a résumées dans le tableau 1:

Tableau 1
Esquisse de classification
des langues dites «minoritaires»

Catégorie	Exemples
langues des groupes allophones au sein d'un État en principe unilingue	langues des «minorités linguistiques» des pays d'Europe centrale (Hongrois de Transylvanie roumaine, Slovènes de la région de Trieste, etc.)
langues moyennes régionales non-officielles (ou avec un statut reconnu, mais non-étatique)	catalan, basque, gallois, berbère, frison, piémontais, etc.
langues «régionales» considérées comme rapprochables d'une langue «nationale» ou potentiellement «unitaire».	français régionaux, français du Canada, de Belgique et de Suisse, flamands de Belgique, bavarois, souabe, vénitien, sicilien, arabes «dialectaux», etc.
langues locales de petits groupes ou «isolats», non agrégées en langues moyennes.	- walser, cimbre, en Italie, - toutes les langues locales stables qualifiées de «patois», - langues des groupes tsiganes, etc.

Il est clair que les limites entre ces catégories ne sont pas toujours nettes ni tranchées. En particulier, la limite entre les catégories 2 et 3 n'est pas rigoureuse et, dans les domaines des langues germaniques et des langues romanes de l'Italie «politique», il n'y a pas de différence nette de représentation entre les langues moyennes régionales que l'on déclarerait de plein exercice et celles que

l'on déclarerait être des «dialectes» de l'allemand ou de l'italien. Il en va sans doute de même, pour mémoire, en ce qui concerne la (ou les) langue(s) suisse-alémanique(s), ou les langues du domaine rhéto-roman.

Toutes ces situations linguistiques-langagières peuvent-elles être rattachés à la notion de langue minoritaire? Comme on a déjà pratiquement déclaré cette terminologie d'un emploi pour le moins délicat, il serait difficile de répondre oui sans nuances. Mais on notera que, du point de vue de la représentation sociale des langues et de leur fonction d'intercommunication, il n'y a pas véritablement de différence entre ces catégories, dès lors qu'on s'assure qu'elles répondent aux critères proposés au début du présent article. Elles constituent, sociologiquement parlant, un continuum.

Paradoxalement, les moins spécifiques de tous ces cas sont ceux de la première catégorie, alors que c'est à leur propos que l'on parle le plus fréquemment de minorités linguistiques: il n'y a, le plus souvent, rien de «linguistique» dans les situations en cause, qui sont strictement d'ordre politique, dans un sens nationaliste; le comble de l'absurde étant atteint lorsque l'on prétend, par exemple, entre 1919 et 1980-1990, extirper de la Tchécoslovaquie le slovaque, considéré comme une variété secondaire du tchèque (cas non isolé). Il est clair également que, si on prend par exemple le cas de l'Italie, la façon dont sont, au sein d'une constitution prétendument libérale dans ce domaine⁵, définies des langues minoritaires est d'ordre strictement politique, et ne correspond à aucune logique de sociologie des pratiques langagières.

On pourrait donc alors reconsidérer la question posée: «les langues minoritaires dans leur contexte», ainsi qu'il suit: quelle est la nature du processus social qui correspond à l'utilisation constante d'une langue-langage? Quelle représentation sociale, quelles définitions de la légitimité correspondent à ce processus, en d'autres termes la langue-langage est-elle considérée au sein du groupe (et à l'extérieur) comme une langue de plein exercice, et avec quelles modalités et quelles conséquences? Dans quel rapport se situe la pratique de cette langue avec la pratique d'autres langues, dont la (ou les) langue(s) officielle(s) (qui parle quoi, quand, avec quelles finalités, etc.)? Ce dernier point est évidemment majeur; aucune analyse ne peut plus se fonder sur le cas de groupes dont la plupart des membres n'auraient pas d'autre mode d'expression que leur langue-langage propre, cas qui n'a plus de réalisation effective. En fait, ces situations sont toujours problématiques et, avant de nous situer dans le cadre

⁵ "La République protège, par des dispositions appropriées, les minorités linguistiques". Constitution de 1947, Principes fondamentaux, article 6.

de la contemporanéité, il est nécessaire de se demander pourquoi; c'est ce que l'on va faire dans ce qui suit, d'abord sur le plan de l'analyse générale, puis en prenant quelques exemples.

En effet on ne peut, en aucun cas, traiter les langues en question comme on traiterait de langues normées ou qui seraient «logiquement» destinées à l'être, c'est-à-dire sauf absence de volonté politique, manque de crédits, etc. Leur nature linguistique-langagière est inséparable de leur fonction effective de mode concret de communication qui, elle-même, est complètement liée à leur pratique sociale, et on ne peut donc pas leur appliquer la distinction saussurienne langue/parole, ou toute autre équivalente, sinon avec de grandes précautions. Ce qui correspond à leur existence est l'attribution d'un sens spécifique au monde et aux pratiques sociales; on pourrait presque parler à leur propos de langues «herdériennes» (HERDER, 1977). L'opération qui consiste, lorsqu'elle est tentée, à leur donner les apparences d'une langue-code présente donc, à première vue, tous les aspects d'une contradiction interne: elle reste en tout cas toujours ambiguë.

En revanche, il semble que l'on puisse avancer que la pratique de ces langues remet en cause sans équivoque un certain nombre de coupures sur lesquelles, de fait, se fonde le discours opératoire sur les langues-code, alors même que ces coupures ne sont pas toujours construites comme des objets scientifiques. On se réfère ici aux coupures classiques, langue écrite/langue parlée, langue unitaire/langue polymorphe, langue savante (ou littéraire)/langue populaire (ou de l'usage quotidien). Non bien entendu que les catégories constitués par ces coupures soient dénuées d'utilité; mais leur application aux langues en cause est de fait impossible, et elle n'est réalisée, lorsqu'on la tente, qu'au prix de la distorsion qui consiste à ranger la langue-langage, comme un tout, dans un des segments définis par la coupure (le second), ce qui conduit inévitablement à placer dans l'autre segment une «langue officielle» ou un standard. On constitue donc par exemple la coupure français standard/patois (ou français régional), ou encore allemand littéraire (*hochdeutsch*)/dialecte, comme une coupure langue écrite/langue parlée, ce qui fausse complètement le sens du problème; notre argumentation vise au contraire à montrer que ces coupures conceptuelles ne sont *pas applicables* aux langues-langage. Toutes, quelle que soit la catégorie dans laquelle on les rangerait, sont définies comme langues par l'usage parlé, par la pratique sociale spontanée en milieu, sinon populaire, du moins non-

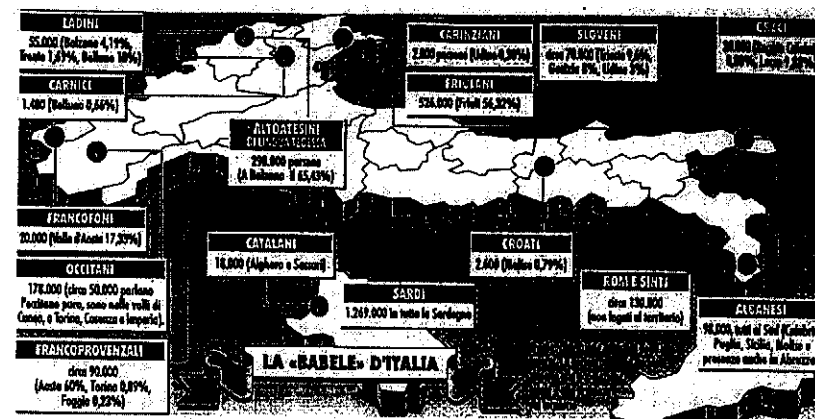
⁶ Il faudrait, pour le montrer, prendre un exemple flagrant, celui par exemple du catalan, et faire apparaître le caractère hybride de la pratique sociale qui en résulte, et le dualisme inavoué qui subsiste avec les formes non-codées qui sont parlées en dehors de la «capitale». Mais cela correspond à un débat plus spécifique.

élitaire, et par leur position en bi- ou multilinguisme par rapport à une autre forme linguistique. La différence de statut avec la forme codée est perçue comme fondatrice de la nature même de la forme en question: ce qui définit un français régional, ou une langue comme le napolitain ou l'arabe algérien, c'est que, pour ses locuteurs, la différence d'avec le français officiel, l'italien ou l'arabe littéral est constitutive de leur existence, la notion de variété commençant à jouer à partir des premières citées une fois qu'on les a définies comme catégories opératoires, et ceci en dehors de toute considération de «technologie» linguistique ou de volontarisme politique.

On va donc prendre trois types d'exemple pour illustrer l'utilisation pratique de ce qui vient d'être dit: les langues locales-régionales de l'Europe de l'ouest et du centre, ce qu'on appelle les français régionaux et enfin les langues arabes dites dialectales.

3. Les langues moyennes régionales

Les langues non officielles de l'Europe de l'ouest et du centre forment une nébuleuse complexe, dont les éléments sont rattachés pour l'essentiel aux familles romane, germanique et slave. Leur inventaire serait d'autant plus difficile à réaliser que beaucoup d'entre elles en sont à des stades de dégradation avancés par rapport à ce que l'on pouvait encore connaître de leur mode de pratique il y a quelques années (en utilisant des situations privilégiées). Un nombre non négligeable peut cependant être considéré comme répondant à nos critères, indépendamment de l'idéalisation volontariste. Certaines d'entre elles, dans divers pays, sont d'ailleurs officiellement désignées comme langues minoritaires protégées (ou par une terminologie similaire); curieusement, la liste n'en recouvre pas toujours le dénombrement auquel on pourrait s'attendre, comme en témoigne, pour l'Italie, cette carte publiée par le journal *La Stampa* à l'appui d'un article consacré à un assez hypothétique projet de loi sur les minorités linguistiques, article qui ne craint pas de se référer à «Babel».



Source: *La Stampa* (23.05.98)

On y remarque diverses singularités: la différence établie, à propos de la Vallée d'Aoste, entre francophones et francoprovençalais, avec des chiffres surprenants; l'absence des Walser; l'insistance mise sur les Carinthiens de la province d'Udine et les Grecs et Albanais du Sud, ainsi que sur les Croates. D'une manière générale les locuteurs (supposés) dans une langue qui a une correspondance à l'extérieur des frontières étatiques sont toujours notés avec insistance (y compris les catalanophones et les Occitans), mais en revanche la seule langue de l'aire proprement italique qui est relevée est *le sarde* (il y en a au moins deux); les locuteurs en piémontais, vénitien, napolitain, sicilien, etc., sont passés sous silence, alors qu'ils sont fort nombreux et ont évidemment conscience de parler une langue propre, non un italien travesti.

Une analyse similaire pourrait s'appliquer à tous les pays concernés, France comprise bien entendu. Les langues effectivement parlées se répartissent pour l'essentiel dans deux des catégories du tableau 1: des langues strictement locales (appelées «patois»), chacune d'elles ayant ses traits phonétiques, morphologiques et lexicaux représentés comme propres, en intercompréhension réciproque avec ses voisines, et des langues moyennes («dialectes», mais qui restent le plus souvent polymorphes), qui se sont constituées, soit spontanément soit par l'action d'écrivains ou d'auteurs de recueils de matériaux, sans que cela fasse pour autant disparaître les formes locales.

Si on s'attache particulièrement à celles-ci, en se donnant une définition assez large, on en trouve un grand nombre, surtout dans les aires germaniques, et romanes de l'Europe du Sud, depuis les formes différentes dont a émergé le néerlandais officiel, et le bas allemand (*niederdeutsch*), jusqu'au souabe, au

bavarois, au saxon, aux diverses langues des péninsules ibérique et italienne. Mais il est clair que le catalan, le basque, le gallois, le gaélique, etc., sont au départ à ranger dans cette catégorie, comme le breton et l'ainsi-nommé occitan, malgré la valorisation intensive dont ils ont fait l'objet, aucun d'entre eux n'étant dans la position de la langue officielle d'une structure politico-administrative, même au sein d'une structure multilingue⁷. Mais leur pratique (et surtout le fait qu'elles soient considérées comme des ensembles organiques) n'a pas de corrélation avec un éventuel rapport plus ou moins étroit avec une soi-disant langue-mère: ni d'un point de vue historique ni de celui des pratiques sociales une formule du type «le napolitain est un dialecte de l'italien» n'a le moindre sens et le terme, comme celui de patois, ne sont d'aucune utilité pour l'analyse. La même lecture s'appliquerait au monde slave.

Toutes ces langues ont fonctionné, depuis un temps très reculé, en dualité avec une ou plusieurs langues administratives. Certaines ont eu une expression écrite, souvent de type littéraire, mais cela n'a pratiquement jamais entraîné de normalisation: les recueils de matériaux ont présenté le plus souvent le caractère de mise «noir sur blanc» d'une forme parmi d'autres. Les rares exemples de codification ont toujours correspondu à une volonté politique, et il n'est pas d'exemple qu'ils aient réussi à éliminer les autres formes; peut-être ne se sont-ils d'ailleurs pas donné ce but. Les langues moyennes normées sont essentiellement des entreprises élitaires, et la pratique, tant qu'elle se maintient, reste sur un autre registre.

4. Les «français régionaux»

Tout autre est le cas des français régionaux (il existe aussi des anglais régionaux, des italiens régionaux, très différents des langues régionales que l'on vient d'évoquer). Il ne s'agit cependant pas de «variétés» au sens de la sociolinguistique canonique (liées au milieu professionnel ou social, à la classe d'âge etc.), mais de systèmes langagiers qui se sont constitués comme des langues moyennes, ainsi qu'on l'a dit, soit lorsque les langues régionales ont décliné sous l'impact du français normé, soit au contact direct entre le français normé et des langues locales qui ne s'étaient pas organisées en langue moyenne. Le premier cas correspond aux français régionaux du Sud de la France (par rapport aux familles occitane et francoprovençale); le second correspond par exemple aux français du Canada ou de Belgique.

⁷ Le catalan est une langue officielle en Catalogne, mais le castillan l'est tout autant, et dans certains domaines il est dans une position dominante.

Quelle est la nature de la représentation qui s'attache à ces langues? Leur locuteur «effectif», celui qui les pratique en permanence, les considère comme des ensembles, et non comme le produit résultant de l'introduction au coup par coup, dans le standard français, d'écarts par rapport à la norme, ce que les dictionnaires appellent des «régionalismes»: on peut donc leur associer une phonétique, une morpho-syntaxe et un lexique (bien que le plus souvent les dictionnaires de français locaux rejettent, parfois violemment, cette approche⁸). Ces langues ne sont pratiquement jamais écrites; on sait (par l'exemple du français du Canada) que les essais faits pour les utiliser dans l'écrit entraînent de vives polémiques, les faisant accuser d'être des véhicules de l'incorrection et du barbarisme (TRUDEAU, 1982; LAMONDE, 1998). Cela revient à leur refuser un statut de langue, car les «incorrections» en cause se ramènent pratiquement toutes, soit à une transcription de la phonétique de la langue parlée⁹, soit au maintien de formes anciennes ou à l'assimilation de termes venant d'autres langues (locales ou étrangères), c'est-à-dire à des phénomènes que connaît n'importe quel idiome. Le véritable problème ne réside pas, semble-t-il, dans cette question sans cesse rebattue de la qualité de l'expression ou du rapport à la «grande» culture (qui n'est pas en cause), mais dans la coexistence sur un même territoire politique de deux types d'expression linguistiques-langagières qui sont déclarées proches alors que, non seulement elles sont éloignées dans la représentation des locuteurs, mais que de plus elles mobilisent des pratiques et des représentations d'une nature distincte, ce que leurs détracteurs se refusent, non seulement à admettre, mais même à concevoir. L'argument sans cesse répété de la vulgarité (en quoi l'archaïsme «j'y ferai» du français régional du Lyonnais et du Dauphiné est-il plus malsonnant que le «j'y veillerai» du français «orthodoxe»?) ne sert en fait qu'à justifier l'idée d'une atteinte au caractère «un et indivisible» de la langue normée une fois établie.

5. Les arabes «dialectaux»

L'arabe littéral présente le cas, inverse de celui qui précède, d'une langue écrite qui n'a jamais été parlée, en dehors des usages religieux et des cercles littéraires et juridiques: le dualisme avec les formes parlées qui sont employées dans la totalité des pays concernés, du Maroc à l'Arabie Saoudite, est donc complet, et ces arabes se sont structurés selon les aires de la communication

⁸ Voir à ce sujet, comme un exemple caractéristique, les précautions spectaculaires que prend le *Dictionnaire suisse-romand* (dir. P. KNECHT & THIBAUT, A. 1997) pour affirmer que ce dont il traite ne constitue pas une langue.

⁹ Comme les «glissements» du français canadien («on y va-t-il» → «on y va-ti» → «on y va-tu») ou la prise en compte de la prononciation spécifique («toute» pour «tout»; «pis» pour «puis»).

courante, devenues à l'époque moderne des États. On sait les débats violents que suscite en Algérie la volonté des dirigeants actuels d'éliminer tout usage de l'arabe algérien pour le remplacer dans la vie quotidienne par l'arabe littéral, que la très grande majorité de la population ignore et en tout cas n'utilise jamais (BENRABAH, 1999); mais les intellectuels européens qui se sont intéressés à cette cause ont surtout mis l'accent sur la volonté d'éliminer le berbère (et subsidiairement l'usage du français), comme si cela les compromettrait moins dans leur place d'élites culturelles alors que, indépendamment de l'écart linguistique, l'écart de représentation est à peu près du même ordre entre l'arabe littéral d'une part, le berbère et l'arabe algérien de l'autre. L'argument le plus souvent avancé pour justifier cette mesure est le refus de constituer les arabes comme des langues, ce qui reviendrait à dissocier la culture algérienne (ou syrienne, ou égyptienne) de la langue religieuse et aussi de la «grande» culture littéraire arabe, supposée constituer la culture unique et universelle de tous les peuples concernés. Il est clair que tout ce qui pourrait, dans la langue, être considéré comme tributaire (et véhicule) des représentations et de l'histoire propres des groupes est du même coup banni. On peut craindre que, à terme, les arabes dits dialectaux ne soient considérés comme des arabes «mauvais», impurs et dégradés, au mépris de toute spécificité des groupes locuteurs, introduisant ainsi une vision philosophiquement (sinon théologiquement) absolue de la langue.

Ces deux derniers exemples nous montrent comment des pratiques langagières qui ne sont pas considérées d'habitude comme des langues minoritaires (on rangerait volontiers parmi celles-ci le berbère, beaucoup moins facilement l'arabe algérien) relèvent en fait de la même analyse, celle des langues-langage. Pour nous résumer, donc, celles-ci sont liées à leur groupe locuteur, et présentent des caractéristiques de la relation entre langue et groupe schématiquement regroupées dans le tableau suivant.

TABLEAU 2

Éléments de base de la langue-langage
- langue d'abord <i>parlée</i>; - langue parlée existant sous <i>plusieurs formes</i> proches en intercompréhension totale (variantes mineures); - «évolution» des formes vers une forme moyenne <i>sans processus net d'élimination (koiné)</i>.
Corrélatés sociétaux
- langue constitutive d'un <i>groupe social</i>, avec ses divers sous-groupes; - langue de plein exercice susceptible d'être utilisée dans la <i>totalité</i> des procédures internes au groupe et qui l'est effectivement; - bi-ou multilinguisme correspondant <i>pour l'essentiel à la relation à l'extérieur</i> ou à certaines procédures codées comme telles (usages administratifs, littéraires, religieux, etc.). Le groupe pratique alors une forme spécifique de bilinguisme.

On peut affirmer que ces éléments correspondent à la représentation que se construit et qu'adopte en permanence le groupe correspondant, associée à une parité complète de valeur et de pertinence par rapport à une autre langue mise en place dans la position de forme codée; les approches de sociologie des pratiques «dialectales» le montrent sans contredit. La langue-langage est représentée comme une langue de plein exercice, non comme une variété mineure ou particulière dérivée d'une autre langue et dont l'usage serait réservé à des situations particulières, ou encore à des sous-groupes spécifiques s'étant élaborés un discours particulier à des fins d'ésotérisme ou de clandestinité.

C'est dans cette acception que l'on peut dire que la langue-langage est le *lieu* de la production par le groupe de l'intelligibilité qu'il confère au monde, de la manière dont il attribue, globalement et d'une manière autonome, un sens à son positionnement en face du monde matériel, ainsi que du monde social plus vaste dans lequel il est englobé, ce que l'on peut qualifier de socialité ou de lien social. Elle n'est donc pas la *traduction locale* d'un sens déjà construit, effectuée par un sous-groupe dont le fonctionnement serait d'ordre second, par exemple en ce qui concerne l'ensemble des procédures de la vie quotidienne et des relations interpersonnelles entre ses membres (c'est-à-dire ce que l'on appelle ordinairement la sociabilité).

6. L'offensive actuelle de la langue-code

Or, indépendamment, en principe, de ces questions, on peut dire que la notion de langue-code, d'une part s'est considérablement affirmée et amplifiée par rapport à l'époque où elle apparaît dans l'usage moderne, d'autre part a été étendue à des applications et à des domaines nouveaux. Elle a en conséquence acquis une représentation sociale plus complexe, et le rapport entre langue-langage et langue-code est peut-être en train d'être reconstruit, non plus comme auparavant selon la coexistence de registres distincts dans une dualité non nécessairement conflictuelle, mais dans un antagonisme entre deux positions structurelles opposées, qui va avoir un effet en retour sur la notion même de langue non officielle, de langue-langage.

Cela ne s'est pas produit cependant de manière «naturelle» ou spontanée. L'idéologie de la modernité a été systématiquement répandue à l'occasion des bouleversements de l'ordre social qu'a connus la planète depuis ces dernières décennies (sans même parler de l'âge des NTIC¹⁰); elle a provoqué un développement considérable de la notion de langue-code, qui n'est pas toutefois sans comporter quelques paradoxes. Par exemple, on peut parler, malgré l'omniprésence de l'audiovisuel, d'une véritable prédominance de la forme écrite, avec l'inflation du texte, non plus principalement littéraire mais didactique, prescriptif, journalistique, etc., et celle des codes publics, beaucoup plus «écrits» que ne le croyaient certains sémiologues à la suite de Barthes, qui constituent en permanence l'accompagnement médiatisé de notre monde: manifestes politiques et analyses des sondages, slogans publicitaires, consignes données à tout propos depuis la prolifération des «instructions» liées à l'usage de l'informatique jusqu'au ressassement des prescriptions de la sécurité routière, et surtout le commentaire «officiel» incessant de l'événement qui, pour être verbalisé dans les *media*, ne représente pas moins une langue-code, laquelle canalise de manière permanente l'intersubjectivité par la double trame des réseaux et des références. Tout ceci amène à la notion de langue uniforme pour être transparente, c'est à dire de langue orientée vers une finalité de compréhension la plus universelle possible, dont bien entendu le rôle de l'anglo-américain est la meilleure illustration. Le tableau 3 résume ce jeu en antagonisme.

¹⁰ Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

TABLEAU 3
Structure en opposition
langue-langage / langue-code

Langue-langage	Langue-code
prédominance de l'oral	prédominance de l'écrit
rôle majeur de la communication directe	rôle majeur de la communication médiatisée
formes voisines en coexistence	norme unique excluant les variantes
régulation «par le bas» (procédures d'intercompréhension, «procédés interprétatifs»)	régulation «par le haut» (encadrement par des «élites culturelles», production de matériel de normalisation)
modèle général de la <i>forme</i>	modèle général de la <i>norme</i>

Il faut maintenant en mesurer les conséquences sur les langues-langage. Le champ de celles-ci est en effet soumis, en apparence, à un double mouvement: d'une part la tendance à la revalorisation pour certaines des anciennes «langues locales»; d'autre part ce qui semble être l'apparition, dans des contextes distincts et qui touchent le milieu urbain et la population jeune, en particulier celle qui est issue des immigrations à finalité économique, de formes langagières nouvelles, faisant appel à la fois aux éléments des langues parlées avant le transfert, aux transformations des mots ou de la syntaxe de la langue trouvée sur place et à l'introduction des termes et des références relatifs aux phénomènes de mode destinés à ce public (musique et spectacle, sport, vêtement, etc.). Il est peut-être possible de rapprocher ces deux aspects et le fait que, dans des démarches différentes, l'un et l'autre aient été parfois qualifiés de «néo-langues» est assez significatif.

7. Les «néo-langues locales»

Ce qui caractérise le processus de revalorisation de certaines langues non-officielles «anciennes» peut, semble-t-il, se ramener à trois éléments essentiels.

- 1) Il est opéré parmi elles un choix très sélectif. Tout ce qui est langue purement locale ou langue considérée, sans véritable justification, comme *variété dérivant* d'une langue officielle (les «dialectes») est le plus souvent

éliminé; est retenu ce qui semble correspondre à l'autonomie formelle (et souvent politico-administrative) d'un groupe, et avec le prétexte d'y voir une future langue de plein exercice que l'on va soumettre à élaboration, selon un processus classique de normalisation.

- 2) Les langues retenues sont l'objet d'un travail de codage qui tend à les faire passer du stade de formes stables et organiques, mais polymorphes et «régulées par le bas», à celui de standards cohérents et unifiés correspondant à une écriture si possible normalisée, et qui vont par la suite réduire les autres formes concomitantes au statut de variétés mineures ou d'archaïsmes (alors que bien entendu elles étaient indissociables de l'usage parlé et ne nuisaient pas à l'intercompréhension)¹¹.
- 3) Enfin, ces langues semblent bien être considérées définitivement comme des formes langagières complémentaires, des «secondes langues» à usage marginal. Elles sont passées du statut de véhicules du sens social, représentés comme nécessaires dans cette fonction et marquant la différence qui existait entre plusieurs formes d'intelligibilité du monde, plusieurs *cultures*, à celui de modes d'expression d'une charge symbolique d'appartenance à un sous-groupe qui, pour l'essentiel, applique dans sa vie pratique des procédures de sens qui sont définies ailleurs, avec quelques légères adaptations. D'une part on les situe, en conséquence, comme des objets linguistiques porteurs d'un aspect affectif, mais qui ne sont pas insérés organiquement dans une nécessité touchant la structure sociale (qui fonctionne en fait grâce à des codes uniformisés). D'autre part, elles passent ainsi dans le registre du seul usage privé, de la *privacy*, dont le domaine varie au gré des locuteurs. Et, même dans ce champ, elles sont en cohabitation avec une langue officielle, publique, qui reste toujours, en arrière-plan, la garante du sens comme en étant le véhicule le plus transparent et, finalement, le plus légitime.

Ces trois aspects, sélectivité, normalisation, *attribution d'une fonction* précise (la seule communication privée), sont en réalité une véritable transposition de la représentation actuelle des langues sous la forme de langues-code. On y retrouve bien la prédominance de l'écrit, la fixation d'une forme unitaire, l'intervention de ce médiateur que constitue le gestionnaire de la langue, le «définisseur» autorisé et donc, corrélativement, une certaine forme de régulation par le haut. Il y a quelque chose de profondément déroutant à voir appliquer, à des langues

¹¹ Par parenthèse, ces deux premiers aspects semblent avoir un effet dévastateur sur les français régionaux: c'est tout à fait le cas du français du Canada, qui est rejeté avec véhémence par toute une partie, sinon la totalité, des élites de la population concernée.

dont la seule fonction était de véhiculer l'intercommunication entre les membres de groupes constitués par l'enracinement de *leurs* procédures de sens dans *leur* contexte, les modalités de définition des langues construites comme des modes de circulation des codes fonctionnels, entre un système politique et la masse de ceux qui constituent l'objet de la régulation que celui-ci exerce.

Mais cette étrangeté n'est peut-être qu'apparente. Ce dont il s'agit est peut-être simplement d'éliminer, en tout cas de toute place majeure dans le corps social, les véhicules de communication qui sont marqués par la circulation du sens sous forme «auto-régulée» par la structure sociale, ce qui correspond à peu près parfaitement à la coupure culture populaire /culture officialisée. Et c'est là où l'on va retrouver, à un stade encore plus élaboré, la coupure entre les langues: elle va séparer celles auxquelles on attribue une fonction nécessaire de premier ordre de celles auxquelles on reconnaît en apparence une certaine «gratuité», tout en faisant en sorte que cette gratuité même soit insérée, à la marge, dans l'ordre fonctionnaliste, ce qui est illustré par les néo-langues de l'autre type, les fameux «parlers des banlieues». Elles aussi sont des formes moyennes entre divers usages, par exemple en banlieue parisienne entre la phonétique de la prononciation du français par les Maghrébins et par les Africains; elles ont, de la même manière, un rôle d'exutoire ou de véhicule de la sociabilité privée dans un monde régi par le fonctionnalisme technique et économique¹². L'intérêt dont elles sont l'objet, en particulier dans le domaine du spectacle avec ses corollaires financiers, semblerait même préfigurer une régulation par le haut. Tous ces traits les rapprochent des formes linguistiques normées à statut périphérique issues du *revival* des langues locales; les unes et les autres ne seraient-elles pas des sous-produits d'un phénomène général de fonctionnalisation et de mondialisation de la production du sens?¹³

8. L'unitaire et le ludique

On a vu, en fait, le panorama linguistique (constitué initialement par quelques grandes langues d'administration conjuguées avec celles de la «grande culture» écrite et par une multiplicité infinie de langues véhiculant des cultures locales autonomes dans leur production de sens) évoluer vers une configuration que d'aucuns, esprits épris de dialectique, ne manqueraient pas de déclarer très

¹² Lorsque les «beurs» et les «blacks» s'initient à l'informatique, rédigent une lettre de motivation ou un dossier de demande d'assistance, ils ne le font évidemment pas en utilisant «la langue des banlieues».

¹³ Ce phénomène d'ailleurs ne se limite nullement au domaine économique ou aux autres champs que l'économie a envahis, comme le spectacle et le sport. Il s'étend aussi très rapidement au domaine des valeurs, voire à celui du fait religieux.

voisine, après la période noire de la rationalisation étatique. Aurions-nous donc affaire à un «nouveau multilinguisme»?

Avant d'en faire l'hypothèse, il faut prêter une grande attention à la difficile question de l'un et du multiple dans le domaine du sens. Tout ce qui, de près ou de loin, a trait aux phénomènes communicationnels (l'Internet, le portable, l'ordinateur personnel et ses produits annexes – jeux, cédéroms, etc. –) est manifestement en train d'imposer un système unique et global de sens *premier* du monde, avec un corrélat linguistique de plus en plus évident. Cette thématique générale de la transparence, et du rapport toujours établissable à un code standard, à un système unique de références majeures, a plus ou moins absorbé le phénomène linguistique dans son ensemble; ce n'est plus un État jacobin, c'est le monde qui est potentiellement «d'idéologie unilingue».

À côté de cette unité du sens, on a vu apparaître une relative pluralité de l'usage. Cette pluralité est à divers degrés, qui intéressent plus ou moins notre propos ici. On a vu s'établir certaines normes linguistiques à propos de langues qui pouvaient paraître vouées à l'extinction ou du moins à la réduction *a minima*: le catalan, le basque, le gaélique, etc., ont été mis sous forme codée après avoir été unifiés, en principe, comme le slovène, l'ukrainien... ou le breton. Sont-elles utilisées dans la pratique formelle? Cela dépend de l'opportunisme des élites localement au pouvoir, dans le cadre des grandes négociations interétatiques (et demain, internes à l'Europe «fédérale»). Sont-elles parlées? Dans certains cas limités, oui; ailleurs, par certaines élites peut-être, les autres locuteurs restant fidèles à leur forme spécifique. Mais elles ne peuvent l'être que comme des singularités, voire des coutumes, dont la fonction de véhicule du sens est totalement marginalisée, quand elle n'est pas sournoisement réprimée. Des enquêtes, hélas trop faciles, montrent à l'évidence que la coexistence entre une langue officielle et un «dialecte régional» est moins *définissable* que jamais, dans la plus élémentaire et la plus «compréhensive» des sociologies du langage. Et, dès que l'on arrive au stade communicationnel de plein exercice, l'anglais international impose sa présence obsédante, que l'on se trouve en Allemagne, en Russie, en Italie ou dans les Balkans, pour en rester à l'Europe.

On se retrouve donc devant un problème à deux faces. D'un côté, on a les langues minoritaires, au moins celles que nous avons essayé de définir. Pratiquement, elles sont toutes (à une ou deux exceptions près, ceci pour ne pas nous faire opposer le «cas incontournable») arrivées au stade du jeu de langage mineur et personnel, ou de la muséographie érudite. Peut-on réellement avancer qu'il y a encore une différence de nature, *dans la pratique sociale*, entre le

français québécois le plus «joualissant», le frioulan et le «dialecte des Marolles» à Bruxelles? Le défi n'est pas relevable.

En face, on a le «nouveau multilinguisme» déjà évoqué: à Paris, New York, Bâle, Londres, on peut (en cherchant un peu) entendre parler italien, arménien, ouolof, portugais. Mais s'agit-il là de «langues minoritaires»? Certainement pas dans l'emploi constant qui a été fait de cette terminologie. De plus, lorsqu'il y a une manifestation (de type politique), les banderoles qui se tendent devant les caméras du monde entier sont en anglais (comme à Jérusalem ou à Gaza); à la rigueur en français... Où et comment se produit le sens?

Tant que l'on ne s'est pas attaqué à ce problème, tant que l'on n'a pas essayé de rétablir la non-intercompréhension comme un fait positif¹⁴, le non-universalisme des valeurs comme un héritage majeur de nos civilisations, il est vain et un peu naïf de parler du devenir des langues minoritaires, de gloser sur le contexte dans lequel elles se situent; sauf, bien entendu, comme un des éléments du vaste système ludique qui donne, aux citoyens de la globalisation, l'impression qu'ils maîtrisent encore quelque chose.

Références bibliographiques

- BENRABAH, M. (1999): *Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Séguier.
- BRUCKNER, P. (1995): *Le vertige de Babel*, Paris, Arléa.
- GARDE, P. (1992): *Vie et mort de la Yougoslavie*, Paris, Fayard.
- HERDER, J. G. (1977): *Traité sur l'origine de la langue*, Paris, Aubier-Montaigne [1770].
- KNECHT, P. & THIBAUT, A. (1997): *Dictionnaire suisse-romand*, Genève, Zoé.
- LAMONDE, D. (1998): *Le maquignon et son joul. L'aménagement du français québécois*, Montréal, Liber.
- PASQUINI, P. (1994): *Les Pays des parlers perdus*, Montpellier, Presses du Languedoc.
- POCHE, B. (1994): "Éléments pour une phénoménologie des systèmes linguistiques", *Langage et Société*, 67, 9-35.
- TRUDEAU, D. (1982): *Léandre et son péché*, Montréal, Hurtubise HMH.
- WALD, P. (1987): "La langue matérielle, produit de catégorisation linguistique", in: VERMES, G. & BOUTET, J. (dir.), *France, pays multilingue*, tome I, *Les langues en France, un enjeu historique et social*, Paris, L'Harmattan, 106-123.

¹⁴ Ce qu'avait essayé de faire, de manière polémique, Pascal BRUCKNER (1995).